

Aide-mémoire du Président

Réunion conjointe des Groupes de travail I, II et III du Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI (CoC-EEI)

Jeudi 17 septembre 2009

Présidée par Noel de Luna, Président du GT III

Examen final des progrès faits en matière de mise en œuvre du PAI et situation du budget du Fonds fiduciaire

1. Les Groupes de travail se sont félicités de la version intégrale du *Rapport 2009 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAI* (<http://www.fao.org/uploads/media/IPAImplementation20FrK5930.pdf>) concernant les progrès faits pendant toute l'année et indiquant la voie à suivre compte tenu de la nature évolutive de la réforme de la FAO pendant le prochain exercice biennal.
2. Les Groupes de travail se sont félicités des grands progrès faits en matière de mise en œuvre du PAI en 2009, en notant que 132 des 235 actions – soit 56 pour cent de l'ensemble des actions du PAI approuvées par la Conférence en 2008 – devaient s'achever d'ici à la fin à l'année 2009, que les actions qui avaient été menées à bien concernaient des domaines essentiels tels que les documents de planification axée sur les résultats (Cadre stratégique, Plan à moyen terme et Programme de travail et budget) et que l'Examen détaillé avait été mené à bien.
3. Les Groupes de travail ont noté que le PAI présenté dans le *Rapport 2009 sur l'état d'avancement* intégrait également toutes les recommandations acceptées de l'Examen détaillé, et que celles-ci avaient été ajoutées à la liste initiale des actions du PAI approuvées par la Conférence en 2008 afin de constituer un PAI intégré de 270 actions.
4. Les Groupes de travail ont noté que la période de la mise en œuvre du PAI a été portée de trois à cinq ans, reconnaissant notamment que l'incorporation intégrale des recommandations de l'Examen détaillé dans le PAI avait sensiblement accentué la complexité associée à la mise en œuvre, qu'un calendrier prolongé réduirait le risque de mise en œuvre incomplète des actions du PAI.
5. Les Membres ont confirmé leurs préoccupations au sujet du financement du Fonds fiduciaire pour la mise en œuvre du PAI, les annonces totales de contributions – soit 8,3 millions d'USD – faites à ce jour étant bien inférieures à l'objectif le plus récent – 10,5 millions d'USD – nécessaire en 2009 pour le financement de toutes les actions du PAI pour lesquelles des fonds avaient été affectés et qui avaient été inscrites pour 2009, en notant que cet objectif avait été ensuite abaissé pendant l'année 2009. Sur la base de l'expérience acquise pendant cette année, des préoccupations ont également été confirmées quant au niveau de garantie des ressources extrabudgétaires devant être mobilisées pour les actions de la réforme en 2010-11. Il a été noté que ces préoccupations seraient transmises à la prochaine session du Comité financier (18 septembre 2009) dans le cadre de l'examen des modalités de financement du PAI en 2010-11.

Annexe

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction du Président
2. Examen final des progrès réalisés en matière de mise en œuvre du PAI et situation du budget du Fonds fiduciaire